

**COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE DALKIA  
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 JANVIER 2018**

**Étaient présents**

Florence SCHREIBER	Directrice des Ressources Humaines - Présidente
Odile DESTOOP	Directrice à la DRH
Véronique BARLA	Responsable des Relations Sociales
Vanessa GUILLAUMIN	Juriste en Droit Social

**1<sup>er</sup> collège – Ouvriers – Employés – Techniciens**

***Titulaires***

Jean-Philippe FRANKE (CGT)

***Suppléants***

Jean-Georges STOCK (CGT)

**2<sup>ème</sup> collège – Agents de Maîtrise**

***Titulaires***

Georges SERRE (CFDT)  
Antonio PEREIRA (UNSA)  
Patrick DUPUCH (UNSA)  
Norbert BATTISTELLO (FO)  
Laurent BIRK (FO)  
Dominique CURUTCHET (FO)  
Hafid TAGNAOUTI (FO)

***Suppléants***

Frédérique CARRIBOU (FO)  
Ludovic GOMEZ (FO)  
Thierry LAMBERT (FO)  
Didier VINCENT (CFDT)  
Philippe BEAU (CFTC)  
Marylene BOURDILLEL (CFE-CGC)  
Michel VIENNOT (UNSA)  
Jacques DUBRAY (CGT)  
Philippe GATEAU (FO)

**3<sup>ème</sup> collège – Ingénieurs, Assimilés et Cadres**

***Titulaires***

Jean-Luc BENHAMOU (CFE-CGC)

***Suppléants***

Adelino ROSADO MARQUES (CFE-CGC)  
Liliane TERRAL (FO)

**Représentants Syndicaux**

Cécile LEPECH (FO-Nord) – Bruno PRIEUR (CFDT-Centre ouest) – Christian GALLE (UNSA-Méditerranée) –  
Christian STAUDT (CFE-CGC – Est)- Philippe PORZYCKI (CGT-Nord) - Gilles BLAS

**Absents excusés**

Nicolas BOITEAU (CFDT) - Sandrine VERNEAU (CFDT) - Jacques BLANC (CGT) - Serge CANEL (FO) -

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017

F. SCHREIBER ouvre la séance en présentant ses vœux aux membres du Comité Central. Elle souhaite poursuivre en 2018 le dialogue social de qualité instauré entre les membres du Comité Central d'Entreprise et la Direction, avec la transparence dans ces échanges. Avec cap Dalkia c'est l'histoire de Dalkia qui continue de se construire.

F. SCHREIBER propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Central d'Entreprise du 28 septembre 2017.

*N.BATTISTELLO, secrétaire de séance en l'absence de S. Canel, fait part en séance des modifications à apporter à ce procès-verbal. Sous réserve des modifications à apporter, les membres approuvent le procès-verbal à 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.*

### Information en vue de la Consultation sur le projet de filiale dédiée multi technique sur sites Industriels

O. SALVAT, Directeur Commerce de Dalkia, et S. FREYNET, en charge de l'ingénierie sociale et de l'enquête my EDF à la Direction des Ressources Humaines se présentent aux membres.

, se présente également aux membres.

S. FREYNET commence l'information sur le projet de filiale en expliquant que ce projet, déjà annoncé à la réunion du Comité Central d'Entreprise du 28 septembre dernier, est né d'une réflexion sur les synergies opérationnelles entre Dalkia et EDF sur des prestations multitechniques exécutées au sein des bâtiments tertiaires sur sites industriels. La Direction immobilière Groupe (DIG), en réorganisation du patrimoine immobilier d'EDF et en recherche d'efficacité, a demandé à Dalkia de réfléchir à la création d'une filiale dédiée 100% Dalkia afin de leur permettre d'externaliser une partie de leurs activités. L'opportunité de synergies avec EDF est une bonne nouvelle pour Dalkia qui y voit la reconnaissance concrète par son actionnaire de ses compétences métiers.

O. SALVAT confirme qu'il s'agit d'une mise en avant des compétences et savoirs faire de Dalkia. Le périmètre concerne les Centrales Nucléaires de Production Electrique (CNPE), et deux centrales de production thermique (CPT). Il ajoute qu'EDF confie ces prestations à Dalkia au prix du marché.

*H.TAGNAOUTI demande pourquoi une intégration de ces prestations en interne chez Dalkia n'a pas été retenue plutôt que la création d'une filiale.*

O. SALVAT explique que la condition pour ne pas être soumis à appel d'offres était qu'au moins 80% du chiffre d'affaires relève du client EDF.

*H.TAGNAOUTI demande si cette future filiale sera à but lucratif.*

O. SALVAT répond par l'affirmative, elle devra bien sûr dégager des bénéfices.

*L. GOMEZ demande à quoi correspondront les 20% restant du chiffre d'affaires et si cette filiale risque de venir concurrencer Dalkia sur d'autres contrats.*

O. SALVAT répond que cette filiale n'intervient que dans les centrales de production thermique et CNPE sur des prestations multitechniques au sein des bâtiments tertiaires. Juridiquement elle doit consacrer au moins 80% du chiffre d'affaire au client EDF mais dans les faits ce sera 100%.

*M. VIENNOT demande pourquoi il n'est pas prévu d'y détacher des salariés Dalkia plutôt que de faire « un transfert de salariés ». Il demande que ce soit précisé « sites industriels EDF » dans le titre.*

S. FREYNET répond que les salariés de cette filiale seront recrutés en interne sur la base du volontariat, sans transfert automatique et qu'ils bénéficieront de la convention collective de la Fedene. Les autres éléments de l'environnement social seront décidés par la suite.

*G. SERRE demande si EDF se réserve le droit de faire appel à la concurrence dans le futur. Il rappelle le risque encouru dans le cas de clients uniques comme SFR avec la société DIT.*

O. SALVAT rappelle que Dalkia est une filiale de EDF, qu'elle va travailler avec la maison mère dans un projet de synergie pérenne et que ce projet est plus sécurisé que les appels d'offres classiques auxquels Dalkia répond. Ce n'était pas du tout la situation de DIT.

O. SALVAT ajoute que la durée du contrat est de 6 ans (4 ans + 1 an + 1 an).

S. FREYNET confirme que le but de la maison mère est que Dalkia reste compétitive et qu'il y ait un maintien de l'emploi.

F. SCHREIBER rappelle que 6 ans est une durée raisonnable de contrat et qu'il n'existe aucun contrat commercial qui soit sécurisé. Cette synergie pourrait, de plus, ouvrir d'autres marchés de prestations à Dalkia.

*B. PRIEUR fait remarquer que les dirigeants d'EDF peuvent changer de stratégie dans le futur.*

F. SCHREIBER répond que la vie de l'entreprise est ainsi faite, que ce projet est plus sécurisé que les autres et que les salariés peuvent toujours revenir chez Dalkia si cette filiale venait à ne pas perdurer.

*J.DUBRAY demande pourquoi cette filiale n'est créée qu'aujourd'hui et demande si le seul but est de ramener de l'argent à EDF.*

O. SALVAT répond que les bénéfices reviendront à Dalkia et non à EDF, et permettront de développer l'activité.

*P. GATEAU demande quelle est la prévision du chiffre d'affaires.*

O. SALVAT répond que le chiffre d'affaires hors travaux serait de 19 millions d'Euros.

*P.DUPUCH demande ce qu'il adviendra des salariés qui ne veulent pas intégrer la filiale.*

S. FREYNET rappelle que le recrutement se fait sur la base du volontariat.

*N.BATTISTELLO demande s'il y a des salariés ciblés pour aller dans cette filiale. Il demande si le personnel du contrat Orizon sera utilisé pour les prestations des 20% restants du chiffre d'affaires. Enfin il attire l'attention sur le fait qu'il existe une pénurie de techniciens chez Dalkia et qu'il ne faut pas que cette création de filiale et son recrutement se fassent au détriment de l'entreprise.*

O. SALVAT répond que le contrat Orizon, prolongé jusqu'en mai 2019, qu'il concerne le tertiaire non industriel, ce n'est donc pas le même périmètre. Il rappelle que juridiquement la filiale en projet doit consacrer au moins 80% du chiffre d'affaires au client EDF et pourrait donc théoriquement rechercher du chiffre d'affaires auprès d'autres clients pour un montant maximum de 20% du chiffre d'affaires global. Mais, dans les faits, 100% du chiffre d'affaires sera réalisé auprès d'EDF.

*P. GATEAU demande si ce sera le nom d'EDF ou Dalkia qui sera inscrit sur les vêtements de travail.*

O. SALVAT répond que ce sera le nom de la filiale (qui n'est pas encore créée) suivi de la mention "Groupe EDF".

*P. GATEAU attire l'attention sur le risque de confusion qu'il pourrait y avoir avec le personnel Dalkia déjà présent dans les CNPE.*

S. FREYNET continue la présentation du projet en mettant en avant les opportunités d'évolutions de carrière. Aucun salarié n'est ciblé, le processus est ouvert à tous les salariés de Dalkia.

*N.BATTISTELLO attire l'attention sur le fait que certains salariés font déjà du CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation). Il souhaite savoir combien de salariés sont concernés dans les CNPE et s'ils seront basculés automatiquement dans cette filiale ou simplement sur volontariat.*

O. SALVAT répond que ces techniciens de Dalkia s'interviennent majoritairement sur d'autres périmètres (process) dans les CNPE mais que quelques salariés sont en effet sur le périmètre concerné par le périmètre du projet et pourraient être basculés dans la filiale.

*C.STAUDT demande si, à terme, la partie process va intégrer la filiale.*

F. SCHREIBER répond par la négative car c'est la Direction Immobilière et non la Direction Nucléaire d'EDF qui est en charge de cette synergie.

*L. GOMEZ comprend que cette nouvelle filiale aura donc deux filières une concernant le pilotage et l'autre concernant la technique. Il demande pourquoi la filiale ne ferait pas que du pilotage et sous-traiterait la partie technique à des salariés Dalkia afin d'éviter de faire des transferts/ mobilité.*

O. SALVAT répond que la loi exige que la filiale dispose de ses ressources propres. Sinon il doit y avoir appel d'offres.

*M. VIENNOT demande si Dalkia a un contrat similaire avec EDF dans son portefeuille.*

O. SALVAT reviendra avec des éléments complémentaires mais, en effet, Dalkia intervient déjà en CNPE mais pas sur toutes les centrales.

*G. SERRE répond que certains salariés ne font que du tertiaire.*

O. SALVAT propose de transmettre ultérieurement le nombre de salariés concernés.

*N.BATTISTELLO demande si les Instances Représentatives du Personnel d'EDF ont été consultées.*

S. FREYNET répond que le Comité Central d'Entreprise d'EDF a été consulté pour avis le 21 septembre dernier. L'annonce a également été faite au C'E de la Direction Immobilière. Cependant le sujet est englobé dans la transformation de la Direction Immobilière et ne fait pas l'objet d'un point dédié dans l'ordre du jour.

O. SALVAT poursuit sur les deux activités de cette filiale :

- l'activité pilotage de l'ensemble des prestataires de la partie tertiaire des sites industriels
- l'activité technique : Chauffage, Ventilation, Climatisation (CVC), plomberie, Petit entretien Technique (PET).

*L. GOMEZ s'étonne qu'une activité ait été supprimée en IDF concernant le multiservices et qu'une filiale soit maintenant créée pour la même activité.*

F. SCHREIBER répond que le multi technique n'est pas le multiservice. Le multiservice, qui recouvre les activités FM, sera bien externalisé et confié à des prestataires.

*N.BATTISTELLO demande si cette filiale aura en charge le pilotage de ses sous-traitants.*

O. SALVAT répond par l'affirmative mais précise que le multiservice sera opéré par des prestataires et non des sous-traitants.

*M. BOURDILLEL fait remarquer que, dans le document remis par la Direction, il est précisé « cette activité de réalisation des prestations représentera environ 100 Equivalent Temps Plein en fonction du cahier des charges qui reste à finaliser par la DIG ».*

O. SALVAT précise que l'activité pilotage représente 60 Equivalent Temps Plein et 6 millions d'Euros de Chiffre d'affaires. La partie Technique 100 Equivalent Temps Plein et 13 millions d'Euros de chiffre d'affaire dont 5 à 10 millions pour la partie travaux.

O. SALVAT poursuit sur l'organisation de la filiale avec un Directeur puis deux organisations (pilotage/technique) autour des trois zones de la Direction Immobilière (Grand Ouest, Nord Est, Sud Est). Il complète en indiquant qu'il y aura une possibilité de développement sur les travaux. Cette filiale bénéficiera des fonctions supports (contrôle de gestion, Direction des Ressources Humaines, RSE, Sécurité, Achats, Méthode et outils) du Siège de Dalkia à Valmy.

*L. GOMEZ demande quelle est l'unité de rattachement.*

O. SALVAT répond que la filiale sera rattachée à Valmy mais que le chiffre d'affaires et la marge seront éclatés comptablement entre les Régions ayant des CNPE (donc toutes sauf Ile de France).

*C.STAUDT demande ce qu'il adviendra des bénéficiaires actuels des prestations de l'Etablissement Est sur ces CNPE, cela sera-t-il pris en compte dans cette réaffectation comptable ?*

O. SALVAT répond que tous les CNPE qui sont dans la Région Est reviendront en bénéfice à la Région Est.

*L. GOMEZ demande si EDF aura des exigences conformes à la normale ou plus élevées du fait que Dalkia est sa filiale.*

O. SALVAT répond qu'il y aura forcément des demandes mais que Dalkia dispose d'un contrat et donc d'un cadre contractuel.

O. SALVAT poursuit sur l'organisation de la partie pilotage qui comprendra un responsable de zone, un responsable de site puis des pilotes opérationnels. C'est sur cette partie que des salariés sont susceptibles d'être détachés.

*J.DUBRAY demande si ce sont des personnes d'EDF qui pilote la filiale.*

F. SCHREIBER répond qu'EDF pilote les activités et prestataires mais pas la filiale.

O. SALVAT répond que Dalkia doit piloter la filiale pour garantir une qualité de services puisque c'est elle qui détient l'expertise même si les prestations seront effectuées par des salariés de Dalkia ou d'EDF (50/50). Il confirme que cela se fera sur volontariat et que les candidats seront sélectionnés par la filiale sur la partie pilotage.

*B. PRIEUR demande si le personnel concerné sera affecté sur chaque site ou au sein d'un siège dédié.*

O. SALVAT répond qu'ils seront sur site.

*B. PRIEUR demande si le financement de la filiale est 50% Dalkia et 50% EDF.*

O. SALVAT répond que le financement, le chiffre d'affaire et la marge sont 100% Dalkia.

*A. ROSADO MARQUES n'est pas sûr que la réaffectation comptable de la marge au sein des Régions est possible car les comptes ne sont peut-être pas consolidés au niveau de Dalkia SA.*

O. SALVAT va regarder ce point.

O. SALVAT continue sa présentation en précisant qu'il s'agira d'une SAS sans établissement secondaire.

S. FREYNET ajoute que 54 postes « pilotage » sont créés et que la cible est de 27 postes de personnel EDF mis à disposition et de 27 postes Dalkia, dans un processus de publication aligné et commun.

*C.STAUDT demande si les postes seront dispatchés avec un responsable de site Dalkia, un responsable de site EDF etc.*

O. SALVAT répond par la négative.

F. SCHREIBER répond que si cette filiale peut récupérer de bons profils d'EDF, il faut le faire surtout en période de pénurie de recrutement chez Dalkia.

*H.TAGNAOUTI se demande quelle va être l'attractivité de cette filiale.*

*N.BATTISTELLO demande quel sera le traitement RH des personnes venant d'EDF avec un statut particulier.*

S. FREYNET répond que la partie collaborateurs Edf sera géré par la cellule Mobilité Groupe Services (MGS) d'EDF (paye, CP...) qui facturera ce coût à la filiale. Ensuite ces couts seront inclus dans la facturation à EDF.

*H.TAGNAOUTI demande quelle est la marge de manœuvre dans le recrutement de salariés Dalkia et ce qui sera garanti à part le maintien de salaire.*

S. FREYNET répond que la convention collective est la même que celle de Dalkia et que l'ancienneté sera reprise. Des éléments attractifs sur la prise en charge du temps de trajet sont à l'étude. L'organisation du temps de travail sera assez simple puisqu'il s'agit du domaine tertiaire : il n'y a pas d'astreinte, ni de pics d'activité. Il convient de retenir surtout les vraies perspectives d'évolution dans la filiale.

*M. VIENNOT s'interroge sur les motivations des salariés de prévoir une telle mobilité.*

F. SCHREIBER répond que les salariés pourraient être intéressés par un développement de leurs compétences dans le milieu industriel. Un véritable accompagnement va être mis en place car la Direction est consciente de la localisation un peu isolée des CNPE. Il est prévu la création de 160 postes qui seront complétés au besoin par du recrutement externe.

*N.BATTISTELLO s'interroge sur les formations à suivre pour aller sur site. La filiale va-t-elle rembourser à Dalkia le coût de ces formations ?*

O. SALVAT répond en effet que la filiale aura un budget formation.

*N.BATTISTELLO pense aux détachés EDF et demande si leur statut et leur organisation seront modifiés.*

F. SCHREIBER répond que le statut n'est pas lié à l'organisation et que ces personnes seront soumises à l'organisation de la filiale.

O. SALVAT continue par le calendrier de prise en charge des sites. Il explique que le projet s'étalera dans le temps avec un démarrage sur certains sites le 1<sup>er</sup> septembre 2018 ce qui nécessite une mise en route au 1<sup>er</sup> juin pour les équipes opérationnelles. Les démarches en préfecture liées à la production des casiers judiciaires des salariés leur permettant l'accès aux sites peuvent prendre du temps. La cible est de 160 personnes en 2020 en lien avec le retrait des prestataires actuels.

*N.BATTISTELLO demande s'il est envisagé une reprise de ces prestataires.*

S. FREYNET répond que la filiale ne sera tenue que par une obligation de moyen mais que des actions seront mises en place selon les besoins.

F. SCHREIBER répond que certains de ces profils pourraient intéresser la filiale.

S. FREYNET présente alors l'ingénierie sociale du projet avec une vraie montée en compétences sur la partie industrielle.

*N.BATTISTELLO demande s'il y aura des interventions dans les laboratoires et dans les élévateurs ce qui nécessite des ports de dosimètre.*

O. SALVAT répond que ce ne sera a priori pas le cas puisque le domaine d'intervention concerne la partie bureau externe tertiaire mais se renseigne.

S. FREYNET précise sur l'environnement social t que les salariés issus de Dalkia intégreront la filiale dédiée par voie de mutation, sans période d'essai et conserveront le bénéfice de leur rémunération annuelle globale (fixe et variable) et leur niveau d'ancienneté.

*N.BATTISTELLO demande pourquoi les salariés issus de Dalkia n'auraient pas le même statut que les salariés issus d'EDF (clause de retour etc). Les salariés de Dalkia ne se sentent pas appartenir au Groupe EDF car il y a des différences de traitement. Il demande ce qui est prévu pour leur intervention sur site nucléaire.*

F. SCHREIBER répond que des règles sont, en effet, applicables aux salariés intervenant sur les process en CNPE car leurs conditions de travail sont très particulières. Cependant les salariés de la filiale ne vont intervenir que dans les bureaux, sur les sites. La seule question qui se pose aujourd'hui pour eux concerne les trajets.

*B. PRIEUR a bien compris le profil des 60 personnes à recruter en interne mais qu'en est-il des 100 autres salariés prévus sur cette filiale ?*

O. SALVAT répond qu'il s'agit de profils classiques de techniciens.

*J.DUBRAY demande si les accords 35h s'appliqueront à la filiale.*

S. FREYNET répond que c'est la Direction Générale de la filiale qui décidera.

*L.TERRAL demande si les recrutements externes qui s'effectueront se feront en CDI.*

O. SALVAT répond par l'affirmative.

*L.TERRAL ajoute qu'en cas de non renouvellement au terme du contrat de 3 ans, il conviendra de les repositionner.*

F. SCHREIBER répond que la durée du contrat est de 6 ans.

*A. ROSADO MARQUES rappelle que c'est un contrat de gré à gré et qu'il n'y a pas de garantie.*

O. SALVAT répond une nouvelle fois qu'il s'agit d'une filiale dédiée interne au Groupe.

*L.TERRAL explique que les ordonnances Macron sont venues simplifier le licenciement ce qui inquiète les Organisations Syndicales.*

F. SCHREIBER demande à ce que ce sujet soit remis dans la logique globale : une filiale dédiée est créée à l'intérieur du Groupe, les recrutements se font en CDI etc. Si à l'avenir il devait y avoir un problème, les salariés seraient bien sûr repositionnés sur un autre contrat d'autant plus que Dalkia est en pénurie de recrutement.

*M. VIENNOT est d'accord pour se réjouir que ce soit Dalkia qui soit positionnée sur ce contrat plutôt qu'un concurrent. Toutefois il s'interroge sur la notion de salariés « volontaires » et sur la gestion de l'absence d'IRP le temps d'atteindre le seuil requis pour leur mise en place.*

F. SCHREIBER répond qu'une note de communication sera adressée aux salariés notamment sur ces différents points.

*L. GOMEZ s'interroge sur la motivation que pourront avoir les salariés d'intégrer cette filiale sachant qu'il leur faudra certainement déménager, se former etc Il faudra que le salaire soit attractif. D'autant plus qu'ils intègrent une filiale qui pourrait potentiellement fermer à moyen terme.*

F. SCHREIBER trouve les commentaires des élus plutôt négatifs.

*H.TAGNAOUTI demande s'il y aura une clause de retour.*

F. SCHREIBER répond qu'elle va instruire la question.

*N.BATTISTELLO trouve qu'il manque des informations dans la note : les salariés vont-ils être dotés d'une voiture de service ? Auront-ils des permanences à assurer ? Qu'advient-il des salariés qui travaillent déjà sur ce domaine ? Combien sont-ils ?*

O. SALVAT répond qu'il n'a pas la réponse à cette dernière question car le dossier est resté confidentiel tant qu'il n'était pas plus avancé et les Régions n'ont donc pas, pour le moment, été interrogées sur ce point.

F. SCHREIBER souhaite lister les questions sur lesquelles la direction doit un retour d'information à la prochaine séance du Comité Central d'Entreprise :

- Situation des salariés qui interviennent déjà sur des sites industriels dans les bâtiments tertiaires. (Les Régions seront interrogées.)
- Consolidation du Chiffre d'affaires pour le dispatcher en Région.
- Clause de retour.
- Intervention en laboratoires et ascenseurs.
- Accompagnement global des salariés.
- Budget de formation pris en compte dans la filiale.

*P.DUPUCH demande si les activités industrielles ont vocation à moyen terme à intégrer cette filiale.*

F. SCHREIBER répond par la négative, il ne s'agit pas du même client.

*P. GATEAU demande si le personnel du siège va être renforcé afin de faire face à ce surcroît d'activité.*

O. SALVAT répond par l'affirmative : 3,5 Equivalent Temps Plein y seront affectés.

*J.DUBRAY demande si c'est la Direction Immobilière ou le CNPE qui attribue le marché.*

O. SALVAT répond que c'est bien la Direction Immobilière qui reste gestionnaire du site.

*M. VIENNOT demande si le siège social de Bordeaux est concerné.*

O. SALVAT répond que ne sont concernés que les sites industriels dans les Centrales Nucléaires de Production Electrique (CNPE) et non les sites administratifs. L'urgence porte sur le recrutement des techniciens car l'échéance est proche

*N.BATTISTELLO comprend que la prochaine séance du Comité Central d'Entreprise permettra de répondre aux questions posées et de passer à la consultation des membres.*

O. DESTOOP demande si les postes à pourvoir peuvent d'ores et déjà être publiés pour constituer des viviers, compte tenu du calendrier opérationnel serré avec une prise en charge des sites au 1<sup>er</sup> juin, le pilotage au 1<sup>er</sup> septembre...

*N.BATTISTELLO demande leur avis aux membres.*

*G. SERRE prend la parole pour expliquer que si les offres sont publiées aujourd'hui, les élus se verront poser des questions notamment sur l'environnement social auxquelles ils ne sauront pas répondre. Cela risque d'inquiéter les salariés déjà sur le terrain.*

F. SCHREIBER propose que le Comité Central d'Entreprise dans ce cas d'avancer la date du CCE au 2 février prochain pour la consultation.

De plus, elle souhaite organiser dans la mesure du possible une visite de CNPE pour permettre aux membres de connaître l'environnement nucléaire dans la mesure où Dalkia intervient désormais dans plusieurs CNPE.

Les membres remercient de cette initiative

*M. VIENNOT souhaite, avant que la séance ne se termine, que la Direction fasse un retour de ses échanges avec l'URSSAF.*

O. DESTOOP répond qu'il y a eu de nombreux échanges depuis le CCE de septembre mais que la Direction attend encore un dernier courrier de confirmation. Les demandes relatives aux salariés intervenant dans le nucléaire, ainsi les situations des diffus ont été validées avec des accords sur la distance entre lieu de l'installation, du domicile ou du lieu de rattachement et des dispositions particulières sur IDF. La proposition sur les horaires décalés a été confirmée et validée par l'URSSAF. La position de l'URSSAF s'inscrit toujours dans une logique impérative de traçabilité.

*B. PRIEUR demande si les résultats myEDF sont arrivés.*

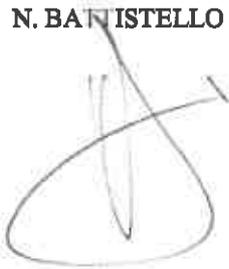
F. SCHREIBER répond que les résultats sont en cours de traitement et qu'ils seront présentés prochainement au Comité Central d'Entreprise.

*B. PRIEUR demande que le retour de toutes les questions y figure.*

F. SCHREIBER clôt la séance et remercie les membres du Comité Central d'Entreprise et rappelle que la prochaine réunion est donc le 2 février 8h30

Le Secrétaire adjoint

N. BASTISTELLO



La Présidente

pL F. SCHREIBER



